Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 28 octobre 2026

sous la Présidence de Monsieur Yassin NOUR, Président

Préavis 21-2026 Arrêté d'imposition pour l'année 2027

Le Conseil communal de Pully,

vu la loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956,
vu le préavis municipal N° 21-2026 du 16 septembre 2026,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2027 tel que présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis ;

2. d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Yassin NOUR

CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 28 octobre 2026